



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Edouard Philippe, Premier ministre, a confié à Brigitte Bourguignon, députée et présidente de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, une mission parlementaire sur la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.**

En France, une personne sans domicile sur quatre a été prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (1). C'est un gâchis humain, social et financier inacceptable et le Président de la République en a fait l'un des axes prioritaires de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée en septembre dernier. Parmi les mesures de la stratégie, Emmanuel Macron a annoncé un soutien financier de 12 millions d'euros par an de 2019 à 2022 pour permettre l'accompagnement par les départements des jeunes au-delà de 18 ans. L'Etat a posé les bases d'un socle d'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance, en lien avec un groupe de jeunes concernés. Un référentiel est d'ores et déjà en place pour permettre l'accompagnement des jeunes autour des thématiques prioritaires comme l'accès aux droits ou au logement. La nomination d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, s'inscrit dans cette réflexion et concertation autour de l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables au-delà de l'âge de 18 ans.

Brigitte Bourguignon, députée et Présidente de la commission des affaires sociales est missionnée par le Premier ministre auprès d'Adrien Taquet, Secrétaire d'état auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, sur l'accompagnement de ces jeunes vers l'autonomie. La députée dressera un état des lieux des pratiques actuelles des conseils départementaux en matière d'accompagnement des jeunes.

La mission de Madame Bourguignon devra permettre d'identifier les principales difficultés qui subsistent dans dispositif actuel ainsi que les bonnes pratiques et expériences menées, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance : les départements, les associations et les jeunes concernés.

Ses travaux devront déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'intervention des conseils départementaux dans leurs missions auprès des jeunes majeurs vulnérables. Elles devront aussi permettre de mieux mobiliser les ressources de l'Etat au service de ces jeunes.

### Contact presse

Cabinet d'Adrien TAQUET  
Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance,  
auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.

Jeanne BARILLER  
Conseillère presse et communication  
[jeanne.bariller@sante.gouv.fr](mailto:jeanne.bariller@sante.gouv.fr)  
0615514940

<sup>1</sup> « Enquête sans domicile » 2012 (INSEE/INEED).